

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 782

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 21

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« en toutes circonstances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots : « en toutes circonstances » n'apportent rien et sont contradictoires avec les limitations techniques qui peuvent exister.